

Le Centre de Santé Environnementale œuvre pour la lutte antivectorielle afin de prévenir l'expansion de la dengue

Pour faire suite à la confirmation d'un cas autochtone de dengue de type 2 dans le quartier de Fariipiti à Papeete, le Centre de Santé Environnementale (CSE) de la Direction de la Santé a procédé ce jeudi 30 novembre à la désinsectisation de la zone concernée pour protéger la population.

Comme cela est nécessaire dans ce type d'intervention, une nouvelle désinsectisation par pulvérisation sera effectuée dans la même zone ce lundi 4 décembre entre 6 heures et 8 heures. Les pulvérisations se font à la levée du jour car c'est à cette heure de la journée que les moustiques *Aedes Aegypti* (vecteur de la dengue) sont le plus actifs.

Afin de répondre aux potentielles craintes des riverains, agriculteurs et apiculteurs sur les traitements utilisés lors des pulvérisations contre les moustiques qui sont l'aqua-K-Othrine (deltaméthrine) et le Vectobac, le CSE rappelle qu'il s'agit de produits recommandés par l'Organisation Mondiale de la Santé et que les doses utilisées respectent scrupuleusement les recommandations de l'OMS avec des concentrations volontairement faibles pour éviter un quelconque risque pour la population. A titre d'information, la dose utilisée d'Aqua-K-Othrine est de l'ordre d'un gramme par hectare ce qui représente entre 4,5 et 12,5 fois moins que ce qui est utilisé en agriculture.

Enfin les agents du Centre de Santé Environnementale qui pulvérisent ces produits sont exposés quotidiennement, plusieurs heures par jour, dans le cadre de leur travail à ces insecticides alors que la population n'y est exposée que très ponctuellement. Pour ces raisons, ils sont dans l'obligation de revêtir un uniforme conforme aux normes de sécurité.

Pour toutes questions relatives aux mesures préventives de lutte contre les moustiques nous vous invitons à vous référer à la FAQ ci-jointe. Le Centre de Santé Environnementale se tient également à votre disposition pour répondre à vos questions.

Pour plus de renseignements :

Cellule de communication : communication.dsp@administration.gov.pf

Téléphone : 40 46 61 78 – 40 46 61 79 – 40 46 61 83